

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**Jeudi 24 février 2011, 20h30**

**Date de convocation :** le 18 février 2011

**Date d'affichage :** le 18 février 2011

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents et votants : 16 jusqu'à la délibération n° 2011.17

15 pour la délibération n° 2011.18

16 pour la délibération n° 2011.19

Présents et votants : 17 à partir de la délibération n° 2011.20

Le 24 février 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

**Etaient Présents :** Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Véronique OGÉ, Alain LANCELEUR, Claude RENO, Yoann PICARD, Marie-Claire GAUTIER, Chantal GALATI, , Michel MONTREUIL,, Annabelle HAMON, Jérôme FONTAINE, Cécile DENOUAL, Alexandra PORCHER, Laurent FOURMOND, Annick NAVEAU, Jean-Louis MORICE (arrivé pour la délibération n° 2011.20)

**Absents excusés :** Lionel JARRIÉ, Alain MARTIN

**Secrétaire :** Jérôme FONTAINE

**2011.11 : Informations diverses**

Monsieur le Maire précise que le questionnaire relatif à la création d'une maison d'assistantes maternelles inséré dans le dernier numéro du journal municipal a été élaboré par des assistantes maternelles ayant le projet de créer une telle structure, pour leur permettre d'effectuer un sondage. La commune n'est pas à l'origine de ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis le 01 janvier 2011, lors de la vente d'immeuble non raccordé au réseau collectif d'assainissement, le propriétaire doit fournir un diagnostic d'installation d'assainissement non collectif daté de moins de 3 ans. C'est la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif qui établit ce diagnostic. A ce jour, Monsieur le Maire a retenu la société ADOBE (72430 Noyen sur Sarthe) pour effectuer au coup par coup ces diagnostics qui sont facturés au vendeur.

Le voyage retour en Allemagne des 10 ans du jumelage aura lieu du 27 avril au 01 mai 2011.

**2011.12 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**07 :** fourniture d'un lave linge pour l'école maternelle, DÉPANNE ÉLEC (72430 Tassé) pour un montant de 337,79€HT.

**08 :** fourniture de matériel (échelles, marchepied, enrouleur), WURTH (67158 Erstein) pour un montant de 1245,00€HT

**09 :** diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées pour le restaurant scolaire et la salle polyvalente, BUREAU VÉRITAS (44807 St Herblain) pour un montant de 1016,60€TTC

**10 :** fourniture de vitrine, poteaux, panneaux d'affichage et isoloirs, ALTRAD (34510 Florensac) pour un montant de 1625,00€HT

**11 :** remise en état du réseau éclairage public « Les Vallées », ERS MAINE (72560 Changé) pour un montant de 1750,00€HT

### **2011.13 : Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2011.2 à n° 2011.3. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

### **2011.14 : indemnité de gardiennage des églises**

L'indemnité de gardiennage des églises 2011 pour un gardien résidant dans la commune peut être revalorisée de 0,49% avec un plafond de 474,22€. Le conseil municipal porte l'indemnité de 471,85€ à 474,22€.

### **2011.15 : mise en place d'un conteneur à vêtements**

Le conseil municipal retient la proposition de la Croix-Rouge, délégation de la Flèche, de mise à disposition gratuite d'un container pour vêtements et chaussures sur la commune, qui sera vidé régulièrement, une fois par semaine. Il choisit de l'installer place Georges Guiet. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **2011.16 : ALSH hiver et printemps**

#### **2011.16.1 ALSH Hiver**

Compte tenu des demandes d'inscription à l'ALSH d'hiver, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes à la délibération du 02 décembre 2010 :

- enfants de moins de 6 ans de 6 maximum à 12 maximum
- enfants de plus de 6 ans de 12 maximum à 24 maximum
- ados : Il était prévu leur accueil sur le principe de 2 demi-journées groupées par semaine comprenant 1 activité sur place +1 sortie. Les activités sur place sont annulées.

La tarification est la suivante :

inscription annuelle	3€
Sortie	10€

Le nombre de moniteurs à recruter est porté de 1 à 2.

Le conseil municipal approuve ces modifications.

#### **2011.16.2 : ALSH Printemps**

Monsieur le Maire présente le programme de l'ALSH de printemps qui se déroulera du mardi 26 avril au vendredi 06 mai 2011 au complexe polyvalent.

##### 1 - Enfants des classes maternelles à partir de 3 ans et des classes élémentaires

- du mardi 26 avril au vendredi 29 avril et du lundi 02 mai au vendredi 06 mai, de 9h à 17h30
- le nombre maximum d'enfants accueillis est de 24 enfants de moins de 6 ans et 32 enfants de plus de 6 ans.
- Les inscriptions se font pour une ou deux semaines, selon l'ordre d'arrivée.
- un service de garderie est assuré de 7h00 à 9h00 et de 17h30 à 18h00, facturé au tarif habituel de la garderie.
- le programme comprend une sortie par semaine.
- les tarifs sont prévus dans la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2010 (tarification modulée)

##### 2 - 12 ados maximum, 6<sup>ème</sup> -17 ans

- Les ados seront accueillis pour une sortie par semaine.

Ils devront souscrire une cotisation annuelle avant de participer aux activités.

Les tarifs sont les suivants :

- cotisation annuelle 3€
- sortie 10€

Afin d'assurer ces accueils, le conseil municipal charge le Maire

- de recruter 5 animateurs maximum pour 2 semaines, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, selon le nombre d'heures faites.

- de prévoir le personnel pour le service de restauration et l'entretien des locaux.

- de prendre toutes dispositions et de signer les contrats et conventions nécessaires pour assurer la livraison des repas en liaison froide entre le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

Il est accordé un budget pour petites fournitures et matériel de 400€ maximum.

### **2011.17 : point sur le contrat de restauration scolaire**

Le contrat de prestation de service passé avec la société RESTORIA était prévu pour une durée de 3 ans, du 30 août 2008 au 29 août 2011, renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an pour des prestations identiques.

Le comité consultatif restauration scolaire s'est réuni le 20 janvier 2011 pour examiner la question. Il propose de reconduire le contrat pour une durée de 1 an.

Après délibération, le conseil municipal accepte de renouveler le contrat pour une durée de 1 an à compter du 30 août 2011 et autorise le Maire à signer le renouvellement.

### **2011.18 : demandes de subventions exceptionnelles d'associations**

#### **2011.18.1 Association GRS (Gymnastique Rythmique et Sportive)**

Mme AUTRET, intéressée à l'affaire, quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire expose la demande de l'association GRS Noyennaise. Les gymnastes s'entraînent dans le gymnase dont le sol n'est pas prévu pour ce type d'activité. Pour améliorer ces conditions et accueillir des championnats régionaux, leur projet est d'acheter un « praticable », moquette gymnique avec rouleurs, pour un coût de 11 960€TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention du conseil général 1 500€
- autofinancement GRS 1 500€
- subvention communale 8 960€

Après délibération, considérant que cette acquisition est un équipement sportif, le conseil municipal accorde une subvention de 8 960€ à la GRS. Les crédits sont inscrits article 6574 du budget communal.

#### **2011.18.2 : Association UNC (Union Nationale des Combattants)**

Le drapeau de la section Noyennaise, acheté il y a 25 ans, est en très mauvais état et sa réparation serait aussi onéreuse que l'achat d'un nouveau drapeau.

Le Président souhaite donc acheter un nouveau drapeau. Son coût est de 1532,55€TTC. Il sollicite une subvention à hauteur de 50%. Après délibération, le conseil municipal accorde une subvention de 750€. Les crédits sont inscrits article 6574 du budget communal.

### **2011.19 : attribution marché de travaux de voirie rue Jacques Dessart**

Le marché de travaux a été envoyé à la publication le 22 décembre 2010 sur le portail du Conseil Général et dans Ouest France. La date limite de remise des offres était fixée au 26 janvier 2011.

13 entreprises ont demandé le dossier, 9 ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 janvier. Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - montant des prestations | 12 points |
| - valeur technique        | 8 points  |

Après analyse des offres, la commission a classé les offres et propose de retenir l'entreprise HRC (Le Mans) pour un montant de 29 810,50€HT.

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise HRC et autorise le Maire à signer le marché à intervenir et tout document relatif à l'exécution du marché.

### **2011.20 : dossier maison médicale**

Monsieur le Maire présente le projet de dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire.

Après délibération, le conseil municipal approuve le DCE et charge le Maire de lancer la procédure.

### **2011.21 : dossier aménagement centre ville**

Les réponses au marché de maîtrise d'œuvre sont en cours d'analyse. Le dossier sera présenté lors du prochain conseil municipal.

### **2011.22 : dossier centre d'activités culturelles et sportif, 20, rue de la croix fleurie**

#### **2011.22.1 : choix des orientations d'aménagement.**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'étude d'aménagement de la société AVENSIA. Cette étude a fait l'objet d'une longue discussion et concertation avec l'ensemble des associations. Elle propose deux scénarios d'aménagement qui comportent :

- en points communs : aménagement d'un dojo, d'un espace enfants, un accueil de la protection civile, des travaux manuels et des locaux communs de réunion et de rangement ;

- en points différents :

- pour le scénario 1 : un aménagement pour la musique et le théâtre sur un même niveau et comprenant un théâtre-salle de spectacle de 70 places ; ce scénario ne prévoit pas la création d'une salle pour la gymnastique.

- pour le scénario 2 : un aménagement pour la musique sur deux niveaux, une scène de répétition pour le théâtre, mais sans salle de spectacle, et un espace accueil pour la gymnastique.

Après discussion et débat, le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, adopte et valide le scénario 1 en demandant cependant que soit étudié un nouvel agencement des lieux salle de répétition de l'harmonie et salle de spectacle pour le théâtre, pour permettre un accueil plus important, de l'ordre de 120 à 150 spectateurs, et un partage des lieux entre les 2 associations en dialogue et négociation avec celles-ci.

### **2011.22.2 : marché AVENSIA**

Le bureau d'études AVENSIA a terminé l'étude de faisabilité. Le conseil municipal a décidé de réaliser l'opération et a retenu un choix d'aménagement. Etant donné la complexité du projet, Monsieur le Maire propose de confier à AVENSIA une mission de programmation correspondant à l'élaboration du programme général et technique qui servira de cahier des charges pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre. Le coût de ce marché est de 8 750,00€HT. Le conseil municipal donne son accord. Les crédits seront inscrits article 2313 du budget primitif 2011. Il autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

### **2011.23 : compte administratif et compte de gestion**

#### **2011.23.1 comptes administratifs 2010**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Montreuil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Coutanceau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **COMMUNE de Noyen sur Sarthe - compte administratif 2010 en euros**

##### **résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	1 483 152,00	2 497 581,00	3 980 733,00
	1-recettes nettes	738 077,60	2 049 621,83	2 787 699,43
dépenses	prévis budg totales	1 483 152,00	2 497 581,00	3 980 733,00
	3-dépenses nettes	392 869,08	1 526 465,98	1 919 335,06

<b>résultat de l'exercice</b>				
	<b>excéd(+) ou déficit(-)</b>			
<b>1-3</b>		<b>345 208,52</b>	<b>523 155,85</b>	<b>868 364,37</b>

##### **résultat d'exécution du budget (hors RAR )**

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	-106 863,13	0,00	345 208,52	238 345,39
fonctionnement	694 852,37	241 140,13	523 155,85	976 868,09
<b>total</b>	<b>587 989,24</b>	<b>241 140,13</b>	<b>868 364,37</b>	<b>1 215 213,48</b>

##### **restes à réaliser**

2-recettes investissement		50 256,00		50 256,00
4-dépenses investissement		77 000,00		77 000,00
<b>2-4</b>	<b>excéd(+) ou déficit(-)</b>	<b>-26 744,00</b>		<b>-26 744,00</b>

##### **résultat d'exécution du budget avec RAR**

résultat de clôture				1 215 213,48
RAR				-26 744,00
<b>Total disponible</b>				<b>1 188 469,48</b>

service d'assainissement - compte administratif 2010 en euros

**résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	383 140,00	334 147,00	717 287,00
	1-recettes nettes	41 049,04	74 714,36	115 763,40
dépenses	prévis budg totales	104 500,00	334 147,00	438 647,00
	3-dépenses nettes	23 655,25	51 773,79	75 429,04

<b>résultat de l'exercice</b>				
<b>1-3</b>	<b>excdt(+) ou déficit(-)</b>	<b>17 393,79</b>	<b>22 940,57</b>	<b>40 334,36</b>

**résultat d'exécution du budget (hors RAR)**

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	7 917,90		17 393,79	<b>25 311,69</b>
fonctionnement	258 446,93	0,00	22 940,57	<b>281 387,50</b>
<b>total</b>	<b>266 364,83</b>	<b>0,00</b>	<b>40 334,36</b>	<b>306 699,19</b>

**restes à réaliser**

recettes	2-restes à réaliser	0,00		0,00
dépenses	4-restes à réaliser	0,00		0,00
<b>2-4</b>	<b>excdt(+) ou déficit(-)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**résultat d'exécution du budget avec RAR**

résultat de clôture				306 699,19
RAR				0,00
<b>Total disponible</b>				<b>306 699,19</b>

**compte administratif 2010 en EUROS - lotissements d'habitation communaux**

**résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	187 100,00	215 510,00	402 610,00
	1 recettes nettes	184 428,68	212 840,74	397 269,42
dépenses	prévis budg totales	187 100,00	215 510,00	402 610,00
	3 dépenses nettes	184 428,68	212 840,74	397 269,42
<b>résultat de l'exercice</b>				
<b>1-3</b>	<b>excdt(+) ou déficit(-)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**résultat d'exécution du budget**

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	0,00		0,00	<b>0,00</b>
fonctionnement	0,00		0,00	<b>0,00</b>

<b>total</b>		0,00	0,00	<b>0,00</b>

Pas de restes à réaliser

**compte administratif 2010- lotissement "le Tertre" en euros**

**résultat de l'exercice**

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	285 351,00	285 852,00	571 203,00
	1 recettes nettes	285 350,32	285 815,44	571 165,76
dépenses	prévis budg totales	285 351,00	285 852,00	571 203,00
	3 dépenses nettes	285 350,32	285 815,44	571 165,76
<b>résultat de l'exercice</b>				
<b>1-3</b>	<b>excdt(+) ou déficit(-)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**résultat d'exécution du budget (hors RAR)**

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	0,00		0,00	<b>0,00</b>
fonctionnement	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

pas de restes à réaliser

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2011.23.2 approbation des comptes de gestion 2010**

**Approbation des comptes de gestion (commune, service d'assainissement, lotissements communaux d'habitation, lotissement ZA le Tertre)**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant que les opérations de dépenses et de recettes ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2011.24 : Questions diverses**

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

#### **2011.24.1 : stationnement rue Galliéni**

Monsieur le Maire évoque les problèmes de stationnement dans la rue Galliéni. Après réunion avec les riverains, la solution proposée est de marquer 2 à 3 emplacements au sol.

#### **2011.24.2 : animation « les Bouillonnantes »**

En janvier, Noyen a décidé de continuer à participer au festival « les Bouillonnantes ». Dans la mesure où seulement 4 communes restent engagées, l'organisateur modifie son programme : il n'y aura plus d'animation l'après midi pour les enfants, et l'animation commencera seulement à 19h. Si une commune sur les quatre se désiste, le festival sera annulé.

#### **2011.24.3 : questions des conseillers**

Jérôme Fontaine demande quand est prévue l'exposition sur l'Australie, en collaboration avec le Noyennais qui y séjourne actuellement. Monsieur le Maire indique que contact sera pris dès son retour.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 07 avril 2011.